



Déclinaison technique de la convention FFA-FFSA

Suite à la signature de la convention entre la FFAviron et la FF Sport Adapté, l'activité aviron sport adapté se structure.

Plusieurs compétitions organisées jusqu'à présent par la FFA deviennent des championnats de France FFSA (indoor, bateaux courts et sprints).

Cela entraîne un certain nombre d'évolutions que nous vous détaillons ci-après.

1. Affiliation et licences

Pour inscrire des rameurs aux championnats de France FFSA, les clubs devront être affiliés à la FFSA. Cette affiliation coûte entre 80 et 150 euros en fonction du nombre de compétiteurs en aviron sport adapté. La FFSA a édité un guide expliquant les démarches à effectuer, que vous retrouverez [ici](#).

Pour participer aux championnats de France FFSA, les sportifs devront tous avoir une licence FFSA. Cette licence étant multisports, n'hésitez pas à vous renseigner auprès des éducateurs des établissements spécialisés ou des parents pour savoir si les sportifs possèdent déjà une licence compétition pour une autre discipline.

Dans ce cas, demandez une copie de cette licence.

Elle sera à envoyer à l'adresse chaque année, avant la 1ère compétition nationale à laquelle le sportif participera.

2. Classification

Pour participer à des championnats nationaux aviron sport adapté, les sportifs devront :

- **Etre éligible :**

Premier cas :

La personne est orientée vers un établissement ou service spécialisé du milieu sanitaire, médico-social, social ou de l'éducation nationale, dont l'objet est l'accueil, la prise en charge et l'accompagnement des personnes en situation de handicap mental ou psychique. Ces établissements sont en mesure de vous fournir une attestation sur la situation de la personne.

Dans ce cas, la personne est, de droit, éligible à la FFSA. Pour toute contestation ou sur un cas particulier, voir au 3e cas.

Deuxième cas :

La personne ne se trouve pas dans le cas n°1. Elle doit vous fournir un certificat-type, fourni par la FFSA, qui atteste de ses incapacités dans au moins deux des 4 domaines suivants :

- L'autonomie
- La communication
- La socialisation
- La motricité

domaines qui impactent sa pratique dans le Sport Adapté. Ce certificat est rempli par un médecin. Dans ce cas, la personne est éligible à la FFSA.

Troisième cas :

Tout cas litigieux ou spécifique n'ayant pu être traité ni par le 1er cas, ni par le 2e cas, ainsi que pour toute réclamation relative à l'éligibilité d'une personne au sein de la FFSA, sera examiné par une commission d'éligibilité nationale FFSA qui donnera, après instruction et examen du dossier, son avis sur l'éligibilité de la personne concernée. La décision finale sera prise par le bureau ou le comité directeur de la FFSA

Ces documents sont à envoyer à l'adresse **handicaps@ffaviron.fr** avant toute participation à un championnat de France d'aviron sport adapté.

- **Etre classifié**

Les championnats comprendront désormais des épreuves pour 3 catégories distinctes : AB, BC, CD.

Les sportifs doivent donc être classifiés en amont des compétitions nationales.

Cette classification est conçue en tenant prioritairement compte des capacités intrinsèques des personnes, en se référant à leurs compétences dans les domaines de l'autonomie, de la communication, de la socialisation et de la motricité.

Elle est transversale à toutes les disciplines.

Attention, la classification doit être réalisée avant la prise de licence FFSA.

DES ENJEUX IMPORTANTS

- Assurer l'équité dans la pratique compétitive et préserver la sécurité dans la confrontation
- Organiser une classification par capacité ou compétence et non par niveau de performance
- Protéger les pratiquants les plus « déficitaires », leur donner la possibilité de défendre leurs chances dans l'équité
- Affirmer la spécificité du Sport Adapté, qui fonde ses classifications sur d'autres critères que les autres fédérations.

-

UNE PROCÉDURE

- La classification du sportif doit être réalisée à travers un questionnaire sur la base d'une évaluation des capacités du sportif dans les tâches de la vie quotidienne
- Prioritairement par 2 référents éducatifs (famille, proches, éducateur référent médico-social...)
- Si possible en présence du sportif
- Si non, par 2 membres de l'association sportive Sport Adapté (éducateurs sportifs ou dirigeant), qui connaissent bien le sportif
- À défaut par 2 représentants d'un organe déconcentré de la FFSA, ayant une connaissance suffisante du sportif
- Dans tous les cas par 2 personnes appartenant à l'environnement du sportif

LES CLASSES

- CLASSE AB

Elle regroupe les sportifs ancrés dans le concret et le visible, capables de faire des choix simples, de situer leur corps dans un espace connu, d'être dans un groupe sans forcément y interagir, d'utiliser des outils simples.

- CLASSE BC

Elle regroupe les sportifs ancrés dans le réel, capables à minima de s'orienter, d'interagir dans des relations privilégiées, d'élaborer des stratégies simples d'action.

- CLASSE CD

Elle regroupe les sportifs capables à minima de comprendre, de sélectionner et d'utiliser des informations pertinentes, d'élaborer des stratégies complexes, de tenir un rôle dans le groupe, de faire preuve d'abstraction et de création.

Vous trouverez le document à remplir [ici](#) et à retourner à l'adresse handicaps@ffaviron.fr avant la participation au 1er championnat de France aviron sport adapté.

3. Principes Généraux

Pour permettre aux épreuves nationales d'aviron en sport adapté d'être reconnues comme des épreuves de championnats de France, nous devons les rendre conformes aux principes du sport adapté :

- création de différentes catégories : AB, BC, CD
- pas d'épreuves avec une mixité handi-valide, y compris pour le barreur
- adaptation de l'environnement, mais le moins possible des épreuves
- Délivrances des titres et des médailles par la FFSA

4. Programmes des championnats de France FFSA

Indoor :

- 2000m CD *
- 500m CD *
- 500m BC**
- 2' AB (avec sablier)***
- Relais 4x500m AB-BC (avec au moins un rameur classé AB) – accompagnement au changement de relais par un bénévole
- Relais 4x500 BC-CD (avec au moins un rameur classé BC) – pas d'accompagnement au changement de relais
- Relais 4x500 mixte hommes-femmes toutes catégories (AB, BC, ou CD, avec au moins 2 femmes) – accompagnement au changement de relais par un bénévole à la demande

Modalités d'accompagnement pour chaque catégorie :

- *CD : pas d'accompagnement
- **BC : accompagnement par un bénévole de l'organisation, non autorisé à coacher. À la demande, avant la course, il donne uniquement les informations en fonction de la capacité à lire et comprendre les informations du cadran.
- ***AB : accompagnement par un encadrant de son club. Non autorisé à coacher. Il donne uniquement les informations en fonction de la capacité à lire et comprendre les informations du cadran. Utilisation d'un sablier pour visualiser le temps qu'il reste à ramer.

Bateaux courts : 2000m toutes catégories

Accès : pour participer à ce championnat, les rameurs doivent s'être qualifiés au championnat de zone.

Pour participer au championnat de zone, les rameurs doivent être en possession du brevet de compétition handi (en cours de validation).

- 1x CD
- 1x canoë BC *

*Les modalités d'accompagnement et d'aménagement du départ restent à définir

Sprints : 500m

Accès : pour participer à une épreuve nationale, les rameurs doivent être en possession du brevet de compétition handi (en cours de validation).

Ils doivent également avoir déjà participé à une compétition régionale pour tester leurs capacités à se diriger et réaliser un parcours à allure de course ainsi que pour s'assurer qu'ils ne seront pas en difficulté le jour de l'épreuve nationale.

- 1x canoë AB avec flotteurs *
- 1x canoë BC*
- 1x CD
- 2x BC-CD
- 4Yx+ AB-BC avec au moins deux AB, barreur CD**
- 4Yx+ BC-CD, barreur CD**
- 4+ CD, barreur CD**

** les bateaux barrés par un sportif ne relevant pas du sport adapté seront hors classement

*Les modalités d'accompagnement et d'aménagement du départ restent à définir

5. International

Les prochaines échéances internationales sont les suivantes (à confirmer selon le contexte sanitaire du moment)

- Régate internationale de Gavirate* (Italie) : 2 au 9 mai 2021 (2x mixte, 4+ mixte)
- Jeux européens VIRTUS* (ex INAS) : 16 au 24 juillet 2022, à Cracovie (Pologne)

Épreuves indoor sur 500m, 1000m et/ou 2000m, et relais

Épreuves bateau sur 500m, 1000m et/ou 2000m en 1x H-F, 2x H-F-M, 4+M

- Global Games* à Vichy : 4 au 10 juin 2023

Épreuves indoor sur 500m, 1000m et/ou 2000m, et relais

Épreuves bateau sur 500m, 1000m et/ou 2000m en 1x H-F, 2x H-F-M, 4+M

- Possibilité de participer chaque année aux championnats du monde d'aviron indoor en ligne*.

*Pour participer à ces épreuves, les sportifs devront être éligibles VIRTUS (Fédération Internationale du Sport Adapté).

Les dossiers d'éligibilité VIRTUS doivent être constitués en amont et présentés au moins 6 mois à l'avance à la FFSA, qui les soumet à VIRTUS une fois qu'ils sont complets. Ils comprennent des tests effectués par des psychologues ainsi que des éléments de dossiers attestant du handicap avant l'âge de 18 ans.

Pour toute question, vous pouvez envoyer un message à l'adresse suivante : handicaps@ffaviron.fr.